

**Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance  
Cordoue - 8 et 9 juin 2005**

**Session 1 - Antisémitisme et medias, presse, télévision, Internet, radio et cinéma**

**Intervention de Mme Elisabeth Cohen-Tannoudji, représentante du Conseil Représentatif des  
Institutions Juives de France - CRIF**

Merci M. le président,

Je voudrais exprimer la vive préoccupation du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France, le CRIF, que je représente au sein de la délégation française, qui est celle des questions liées à la propagation de stéréotypes antisémites dans les medias. Cette problématique constitue un défi majeur pour nos sociétés qui doivent trouver un point d'équilibre d'une part entre les principes de la liberté d'expression et de la libre circulation de l'information qui sont parmi l'essentiel des fondements démocratiques et d'autre part la propagation par le biais de ces mêmes medias de stéréotypes antisémites, mais aussi racistes et xénophobes.

La France est très vigilante à cet égard et elle est dotée d'un dispositif législatif performant, sans doute même, parmi les plus performants que nous connaissions. L'antisémitisme ne saurait y être tenu pour l'expression d'une opinion, le droit français le reprouve et le condamne en tant que délit. Il s'agit là d'un principe essentiel du respect de la dignité humaine, principe par ailleurs défendu dans les enceintes européennes et internationales.

Il est urgent, à l'heure où les medias ne connaissent plus de frontières, que ces mêmes enceintes se dotent d'outils efficaces afin que leurs Etats membres soient à même de pouvoir contrer les incitations à la haine raciale. L'ensemble des medias qui ont été évoqués lors de cette séance présentent des caractéristiques différentes dans ce domaine. Ceux qui sont bien évidemment les plus inquiétants sont l'Internet, en priorité et les télévisions satellites, tous deux en raison de leurs modes de diffusions tentaculaires. Je voudrais m'en tenir ici aux télévisions satellites.

La France a mené une action réussie, une action que nous saluons, en interdisant au terme de procédures difficiles la diffusion de deux chaînes de télévision satellite, la chaîne de télévision du Hezbollah libanais Al Manar et la chaîne iranienne Sahar 1 parce que leurs programmes présentaient et présentent toujours un caractère violemment antisémite.

C'est bien, c'est très bien mais nous devons élargir notre réflexion et notre action.

Elargir parce que d'une part, ces deux chaînes de télévision sont l'arbre qui cache la forêt. En réalité, elles sont nombreuses à diffuser de tels programmes et toutes susceptibles d'être à terme d'être captées dans nos pays par le biais des satellites. Elargir d'autre part parce que nous devons nous munir des moyens juridiques et techniques d'étendre à l'ensemble de nos pays le contrôle de telles déviations.

Il en va de notre devoir de ne pas laisser les prêcheurs de haine poursuivre leur œuvre têtue de dissémination de l'antisémitisme, de la xénophobie, du négationnisme et de l'apologie du terrorisme.

Je souhaite, au nom du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France, formuler trois propositions.

La première est que les Etats participants pourraient élargir leurs pratiques sur le problème des contenus racistes et antisémites de certaines télévisions satellitaires.

La deuxième est que les Etats participants pourraient rassembler leurs ressources en matière d'observation de ces contenus racistes et antisémites.

Enfin, les Etats participants pourraient, dans le cadre de leur législation nationale, inciter les professionnels de la télévision par satellite, particulièrement ceux qui ont la charge d'établir les liaisons montantes, à s'assurer qu'elles ne comportent pas de contenus illicites.

Je vous remercie M. le Président.